

ACTION URGENTE

NIGER. UN ÉMINENT DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION

Le 3 décembre 2024, Moussa Tchangari, défenseur des droits humains et secrétaire général de l'organisation de la société civile Alternatives Espaces Citoyens (AEC), a été arrêté à Niamey, la capitale du Niger. Il se trouvait chez lui lorsqu'au moins trois hommes armés habillés en civil, qui ont prétendu être des policiers, l'ont appréhendé. Pendant presque deux jours, nul ne savait où il se trouvait. Le 5 décembre 2024, il a été localisé au Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, à Niamey. Il est inculpé, entre autres, d'apologie du terrorisme et d'association de malfaiteurs en lien avec le terrorisme. Les autorités du Niger doivent abandonner toutes les charges et libérer immédiatement Moussa Tchangari, détenu uniquement pour avoir exercé sans violence ses droits fondamentaux.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Général Abdourahamane Tiani

Président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP)

Boulevard de la République, Niamey,

BP : 622, Niger

Courriel : communication@presidence.ne / pneniger@gmail.com

Monsieur le Général,

Je vous écris afin d'attirer votre attention sur le cas du défenseur des droits humains **Moussa Tchangari**, secrétaire général de l'organisation de la société civile Alternatives Espaces Citoyens (AEC). Il a été arrêté le 3 décembre 2024 par au moins trois hommes armés en civil, qui prétendaient être des policiers et ont fait irruption à son domicile à Niamey, ont saisi son téléphone, son ordinateur portable et sa valise, l'ont encagoulé et l'ont embarqué. Lorsqu'il leur a demandé s'ils avaient un mandat, ils ont répondu que ce n'était pas obligatoire.

Pendant presque deux jours, nul ne savait où se trouvait Moussa Tchangari. Le 5 décembre, ses avocats ont fini par le localiser au Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée (SCLCT/CTO), à Niamey, où il avait été transféré. Il est inculpé, entre autres, d'« apologie du terrorisme, atteinte à la sécurité de l'État et association de malfaiteurs en relation avec le terrorisme ». S'il est reconnu coupable, il encourt une peine de prison comprise entre cinq et 10 ans et risque d'être déchu de sa nationalité nigérienne.

Un peu plus de trois semaines avant son arrestation, le 12 novembre, Moussa Tchangari a critiqué la décision du ministre nigérien de l'Intérieur de retirer les licences de deux organisations non gouvernementales humanitaires, et la décision des autorités de créer le 27 août 2024 une base de données sur le terrorisme. Le 28 novembre, moins d'une semaine avant son arrestation, son organisation (l'AEC) a programmé une réunion afin de débattre du décret présidentiel du 10 octobre 2024 retirant provisoirement la nationalité nigérienne à neuf personnes liées à l'ancien président Mohamed Bazoum. L'arrestation et la détention de Moussa Tchangari semblent s'inscrire dans le cadre d'une répression généralisée de l'opposition politique, des médias et de la dissidence pacifique orchestrée par les autorités nigériennes depuis qu'elles ont pris le pouvoir à la faveur d'un coup d'État militaire en juillet 2023.

Je m'inquiète vivement pour la vie de Moussa Tchangari, son bien-être, sa sécurité et son état de santé, car d'autres défenseur-e-s des droits humains arrêtés et détenus depuis le coup d'État de juillet 2023 se sont vus refuser l'accès à leurs avocats et ont été incarcérés dans des conditions de détention inhumaines.

Je vous demande instamment, en tant que président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie, de veiller à ce que toutes les charges retenues contre Moussa Tchangari, détenu arbitrairement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux, soient abandonnées et à ce qu'il soit libéré sans attendre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Général, l'expression de ma très haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 26 juillet 2023, le président Mohamed Bazoum a été chassé du pouvoir à la suite d'un coup d'État fomenté par sa Garde présidentielle. Les militaires à l'origine de ce coup d'État ont annoncé la création du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) le 26 juillet 2023, dans une déclaration à la télévision nationale qui justifiait la prise de pouvoir par « la dégradation continue de la situation sécuritaire et la mauvaise gouvernance économique et sociale » du régime déchu. Le 28 juillet 2023, le chef de la Garde présidentielle, Abdourahamane Tiani, s'est proclamé président du pays.

Depuis le coup d'État militaire de 2023, au lieu de s'engager sur la voie du respect des droits humains et de l'état de droit, la junte resserre son étau sur l'opposition, la société civile et les médias indépendants. Les libertés, notamment le droit à la liberté d'expression, sont sévèrement restreintes au Niger. Les autorités ont menacé, harcelé et arrêté arbitrairement des défenseur·e·s des droits humains et des journalistes, dont beaucoup – comme Moussa Tchangari – confient s'autocensurer par crainte des représailles.

Depuis les années 1990, Moussa Tchangari est connu comme militant et défenseur des droits, œuvrant pour la promotion des droits fondamentaux et de l'état de droit au Niger. Il avait été détenu en raison de son travail en faveur des droits humains par le passé, à différentes occasions, notamment en mai 2015 et en 2018. Quelques jours avant son arrestation arbitraire le 3 décembre 2024, il avait fait part de son inquiétude à un collègue, pesant soigneusement ses mots et ses actes pour pouvoir continuer de défendre les droits, malgré le risque constant d'arrestation. Il avait aussi exprimé sa préoccupation quant aux risques d'arrestation et de détention arbitraire qui guettent de nombreux Nigérien·ne·s, en particulier ceux qui, comme lui, critiquent publiquement les autorités militaires.

Les charges retenues contre Moussa Tchangari, notamment l'apologie du terrorisme et l'association de malfaiteurs en relation avec le terrorisme, font partie de la longue liste d'infractions susceptibles d'entraîner la déchéance de la nationalité d'un citoyen avant même sa condamnation, conformément à l'ordonnance d'août 2024 portant création de la base de données sur le terrorisme.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais, français

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 16 juin 2025

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Moussa Tchangari (il)